

N° : CC/46/7.1/28.11.2022-2

<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNATAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION</b> Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Membres en exercice :	20	Pouvoirs :	0
Présents :	16	Votants :	16

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance ordinaire au siège à Monteux, le 28 novembre 2022, après convocation légale reçue le 21 novembre 2022, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Fulgencio BERNAL, Mme Carine BLANC-TESTE, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Mario HARELLE, M. Thierry LAGNEAU, M. Christian GROS, M. Stéphane MICHEL, M. Marc MOSSÉ, M. Michel MUS, M. Bernard RIGEADE, M. Michel TERRISSE, Mme Aurélie VERNHES.

**Etaient excusés :**

M. Jean BERARD, M. Stéphane GARCIA, M. Samuel MONTGERMONT, Mme Patricia NICOLAS.

**Secrétaire de séance :**

M. Christian GROS

**Rapporteur :** M. Christian GROS

**Intégration des dépenses d'amélioration de deux tondeuses en investissement**

Monsieur Christian GROS, Président, indique au bureau communautaire que des réparations importantes vont devoir être effectuées afin d'augmenter la durée de vie des tondeuse référencées ci-dessous.

A cet effet, les devis suivants ont été effectué :

- Tondeuse Iseki immatriculée DJ-497-RB affectée au service espaces verts des services techniques de Monteux, remise à neuf du moteur.
- Tondeuse Iseki numéro de série 2021-951028 affectée au service espaces verts de Beaulieu, changement du moteur.

DJ-497-RB	VENTOUX MOTOCULTURE	6 642,70 € TTC
2021-951028	PAGES MOTOCULTURE	9 755,72 € TTC

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-10 ; L. 5211-2 et L. 2122-17 ;

**Vu** la délibération n° DE/44/5.1/06.07.2020-2, en date du 06 juillet 2020 portant fixation du nombre de vice-présidents ;

**Vu** les délibérations en date du 06 juillet 2020 portant élection des vice-présidents ;

Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le : 05/12/2022  
Affiché le : 05/12/2022

**Vu** la délibération n° DE/44/5.2/20.07.2020-3 en date du 20 juillet 2020 instituant le Bureau Communautaire,

**Vu** la délibération n° DE/44/5.4.1/14.09.2020-3 en date du 14 septembre 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de Communauté au Bureau Communautaire,

**Vu** la délibération n° DE/44/5.1/22.11.2021-7 en date 22 novembre 2021, portant sur l'élection du 8<sup>ème</sup> vice-président,

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2021, portant sur la transformation de la communauté de communes Les Sorgues du Comtat en communauté d'Agglomération,

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat,

**Vu** la délibération n° DE/46/5.2/12.09.2022-4 portant sur la fixation des autres membres du Bureau Communautaire

**Vu** les délibérations du 12 septembre 2022 portant sur les élections des 5 conseillers communautaires délégués ;

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**

**Monsieur Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** l'intégration des dépenses d'amélioration des deux tondeuses.

**PRECISE** que ces dépenses seront imputées au budget principal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le Président,



**Christian GROS**  
**Président de la Communauté d'Agglomération**  
**« Les Sorgues du Comtat »**

